

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24\_204

**OBJET : POURSUITE EN 2025 DE  
LA CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC LA  
COMMUNE DE VIMINES**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 18 heures 30,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle  
tertiaire site 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne  
LENFANT.

**Date de la convocation :** Mercredi 11 décembre 2024

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36  
Présents : 26  
Pouvoirs : 8  
Votants : 34

**Résultat des votes :**

Pour : 34  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Présents les délégués avec voix délibérative :**

Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy  
REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les  
Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Laurette BOTTA (Saint-  
Christophe-la-Grotte) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-  
Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Bertrand  
PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean-Paul  
SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse)  
Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébroz) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis  
BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ;

**Pouvoirs :** Marie-Aude GONON à Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR à Jean-Claude SARTER,  
Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Christiane BROTO-SIMON  
à Christine SOURIS ; Marc GAUTIER à Williams DUFOUR, Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI,  
Éric L'HÉRITIER à Claude COUX

**CONSIDÉRANT** la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** la délibération en date du 6 octobre 2024 qui valide le partenariat avec la Commune de Vimines,  
afin de permettre aux familles de la Vallée de Couz d'accéder au service ALSH porté par ladite Commune de  
Vimines, pour les mercredis en périodes scolaires ainsi que pour les petites vacances,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'acter la poursuite du partenariat, à compter du 2 janvier et pour l'année 2025, il  
est proposé de reconduire la convention de partenariat dans ses mêmes termes, pour les mercredis et périodes  
de petites vacances.

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

- **VALIDE** le principe de la reconduction
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention 2025

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 18 décembre 2024

La Présidente,  
Anne LENFANT

